

(11)
- ma défense -

Depuis les débuts de mon ministère à
Remmes-le-Château (1^{er} juin 1885) j'ai réparé
l'église qui se trouvait dans le plus triste état
je l'ai assainie, meublée, décorée, ornée à tel point
qu'on dirait, à la voir aujourd'hui, une vraie
Chapelle de Courvent. Avec l'autorisation mu-
nicipale, j'ai établi un superbe jardin orné
d'un magnifique Calvaire, avec réserve d'eau
et une terre sur un sol appartenant

J'ai restauré le cimetière communal, relevé
ou construit à neuf les murs de clôture. et fait
la pose d'une porte d'entrée monumentale en
fer ouvrage et pierre de taille.

J'ai réparé et pour ainsi dire mis à neuf le
presbytère intérieurement et extérieurement
et l'ai doté d'une citerne dont l'eau abondante
et délicieuse est une richesse pour cette maison
sans parler des fonds nicésains que j'ai été obligé
de me procurer pour en arriver à ce résultat. Je
ne pourrais jamais assez vous dire tout ce qu'il
m'a fallu supporter et souffrir de peines de tracasseries
et d'épreuves de toute sorte de la part de
l'administration civile du Conseil de fabrique
de la paroisse, de l'autorité ecclésiastique et de
ma famille. Et pourtant je n'aurais demandé
et ne demandais un sou à personne - Seul. Je
m'étais chargé de tout payer, et avec la grâce

de Dieu j'avais réussi. (2)

Dans le courant de l'année 1900, prévoyant qu'un jour viendrait, peut-être ou le gouvernement et les autorités municipales nous enleveraient les presbytère, l'occasion se présentant, j'avais fait l'achat de quelques parcelles de terrain attenant à ma demeure et là, au mois de mai 1901, je commençais les fondements d'une villa appelée à me remplacer le presbytère le jour ou ce dernier me serait enlevé. Autour de cette construction édifiée dans le style de la renaissance, et aujourd'hui entièrement terminée et meublée, il y a des jardins potagers et d'agrément. Il y a un cloître circulaire au dessus duquel se trouve un chemin de ronde, formant terrasse d'où l'on jouit du plus magnifique point de vue que l'on puisse rêver. Les deux bouts de ce promenoir transparent dans la région sont terminés d'un côté à droite par une grande veranda avec jardin d'hiver et tourelle, avec escaliers communiquant avec les étages inférieurs, et de l'autre à gauche, une tour carrée, à deux étages, tourelle, le tout crénelé. Cette pièce me sert de bibliothèque et de bureau de travail.

Ma nouvelle demeure, avec toutes ces dépendances une fois terminées et menées à bonne fin, j'avais l'intention d'offrir le tout à Monseigneur comme j'ai eu l'honneur de le lui dire, il y a quelques années, de vive voix chez lui à Carcassonne, et comme je le lui ai rappelé par écrit tout récemment encore, pour en faire une maison pour les prêtres âgés ou infirmes, une maison de retraite, ou pour les pauvres, rien n'en est venu, ait manqué avec le bon air

pas même une place ⁽³⁾ réservé dans le cimetière pa-
roissial. — mais n'oublions pas que si l'argent
est le nerf de la guerre, il l'est aussi pour les cons-
tructions. Tous ces travaux, achats et embellisse-
ments ont coûté environ une somme de cent à cent
cinquante mille francs non entièrement payés et
dans lesquels n'entrent point en ligne de compte le
montant de mes occupations personnelles, fouilles,
manœuvres, transports du matériel, etc, etc
aujourd'hui que tout est terminé sur quelques
lettres anonymes; sur des rapports plus ou moins
bien fondés, œuvre de quelques laïques, et surtout
de confrères envieux et jaloux, car l'ennemi du juité
est le juité monseigneur veut absolument savoir
la source, l'origine de tout cet argent qui a servi
à ces constructions. Il tient absolument à connaître
les noms des personnes qui me l'ont donné, les
sommes qu'elles m'ont confiées et la fin pour
laquelle dans l'intention de ces personnes cet
argent m'a été donné — Il veut en un mot que
je lui présente ~~mon~~ ^{un} livre de comptes de mes
travaux avec les détails des recettes et des
dépenses. Or, ce livre qu'il me réclame n'existe
pas, il ne me reste que quelques recus ou
quittances insignifiantes; et dans la supposition
que ce livre existerait, je ne me croirais point
obligé en conscience de le mettre ^{entre} ses mains.
Il ne saurait m'obliger non plus à lui divulguer,

(4)
les noms de mes donateurs et donatrices, car les
faire paraître aujourd'hui, sans être autorisé serait
s'exposer à porter le trouble dans certaines familles
ou ménages dont les membres m'ont donné des
uns en cachette de leur mari, les autres de leurs
enfants ou de leurs héritiers.

Pour me forcer à parler à ce sujet, l'autorité ecclésiastique semble dire et m'accuser que j'aurais fait ces constructions et que je me serais enrichi par des honoraires de messes dont j'aurais fait un commerce, et non par des dons comme je le prétends, et base son accusation contre moi sur un certain nombre de lettres en son pouvoir provenant presque toutes de communautés religieuses qui demandent à Monseigneur si elles peuvent en conscience m'envoyer des intentions de messes à acquitter ou l'informer qu'elles ont reçu de moi plusieurs lettres consécutives de semblables demandes — Je réponds à cette accusation en disant que c'est vrai que à l'exemple de tous mes confrères depuis j'ai demandé des honoraires de messes; mais ces honoraires je les ai acquittés ou les ai fait dire par des prêtres aujourd'hui déiciés et par des religieux en exil — qui dans le temps m'avaient rendu service

Ces prêtres sont: Mon pauvre frère déicié il y a 5 ans - M. M. Cassinac, ancien curé du Bézu

Gabelle, ancien curé d'Angles - Calvel, retiré
à Limoux - Raynaud ancien curé de Fa -
Bissey, ancien curé de la Terre, un prêtre du
barn ainsi que deux prêtres religieux expulsés
dont j'ai oublié les noms, et le R. P. Ferrafiat
lazariste de N. D. de Marseille qui à l'occasion
de deux missions à Rennes et d'autres autres
circonstances m'en demandait pour donner à des
confères dont il dirigeait la Conscience.

L'autorité ecclésiastique n'est pas satisfaite que
je lui donne des noms de prêtres de ces lieux auxquels
j'ai confié des messes à dire - Elle voudrait des
vivants et non des morts - Pour vérifier mes
dites, auxquels elle semble ajouter peu de foi
elle me demande des reçus de la donation
des ces messes. Or pas plus que les autres
Confères je n'en ai point. Personne ne m'a jamais
demandé de reçu pour des messes données, et de
mon côté je n'en ai pas exigé des autres. Je n'ai
donc pas de reçu à leur montrer pas plus que
de cahier ou livre de messe que je n'ai jamais
possédé, ni senti le besoin d'en avoir - une
simple petite feuille que je brûlais après m'en
toujours suffi -

Il y a un peu plus d'un an, appelé à l'Évêché
monseigneur me demanda la promesse de
ne plus demander des noms du Diocèse des messes
à dire, ajoutant que lui m'en fournirait

lorsque j'en manquerais. (6) Je lui juretais de
lui obéir; mais comme dans la suite je continuais
à en recevoir du dehors sans en demander rien
et il en conclut que j'avais manqué à la parole
donnée; que je l'avais trompé et que malgré tout je
continuais à en demander, parce que sur ces entrefaits
il aurait reçu quelques lettres ou on lui demandait
si en conscience on pouvait m'envoyer des messes
à dire - - - Bref, pour en finir à ce sujet, j'ai
acquitté ou fait acquitter par des confesseurs ou
autres prêtres toutes les messes qu'on m'a envoyées
ma conscience ne me reproche rien et je prends
seul toute la responsabilité si responsabilité il y a.
Il me reproche encore, d'avoir continué malgré
la défense de demander des messes hors du
diocèse - Je lui réponds que pas mal d'autres
prêtres font de même, je le sais et que certains
même recueillent celles du diocèse de Carcassonne
pour les envoyer dans les diocèses étrangers -
seulement, moi seul suis vu, remarqué et
traqué -

Je n'ai jamais fait le commerce des messes
comme on me le reproche, ni comme certains
prêtres haut placés font acquitter à 1, ou 1/50
des honoraires de messes d'un taux plus élevé en
gardant la différence pour leur église ou leurs
œuvres - - La seule chose à me reprocher serait
d'avoir gardé pour moi les messes à 2^e ou à un
taux plus élevé et d'avoir donné aux autres
celles à un taux moindre - or cela je pourrais le
faire